

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 24/09/2012

Réception par le Prefet : 24/09/2012

Publication : 28/09/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-9-2-7

Séance du vendredi 21 septembre 2012

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### MOBILIS 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 15 000 € au Pôle Véhicule du Futur pour l'organisation de MOBILIS 2012 ;
- autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F728, chapitre 65, fonction 93, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions